

Webinaire national du Club PLUi du 30 novembre 2020

La lutte contre le changement climatique, moteur de vos démarches de planification territoriale.

La lutte contre le changement climatique est au cœur des politiques publiques, articulant différentes échelles de gouvernance et mobilisant un jeu d'acteurs multiples. Les collectivités locales, qui ont un rôle majeur à jouer, sont en attente d'outils et de méthodes permettant une action publique plus performante en la matière. Grâce aux témoignages de divers territoires et d'acteurs institutionnels, l'objectif de ce webinaire est d'illustrer la façon dont la transition écologique et énergétique, enjeu transversal et pluridisciplinaire, peut être un moteur de dynamiques territoriales.

Introduction

- **Vincent Montrieux, Sous-directeur de la qualité du cadre de vie**, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales - Ministère de la Transition Ecologique
- **Ophélie Risler, Cheffe du département de lutte contre l'effet de serre ou Aude Charrier, Adjointe à la cheffe du Département de lutte contre l'effet de serre, Cheffe du Bureau des politiques climat et atténuation**, Direction générale de l'Energie et du Climat (DGEC), Ministère de la Transition Ecologique

Pourquoi aborder la lutte contre le changement climatique à l'échelle territoriale ?

- **La nécessaire territorialisation des actions, le rôle du PLUi comme outil fédérateur dans la mise en application de stratégies de lutte contre les effets du réchauffement climatique**
Marie Carrega, Adjointe au secrétaire général, Observatoire National des Effets du Réchauffement Climatique (ONERC)

Diplômée de l'Institut national polytechnique de Grenoble et de l'Université du Texas à Austin, Marie Carrega est ingénieure environnement de formation, adjointe au secrétaire général de l'ONERC, (Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique, rattaché au Ministère de la transition écologique). Elle est plus particulièrement en charge du plan national d'adaptation au changement climatique.

Créé par la loi du 19 février 2001, l'ONERC a pour missions principales de collecter et diffuser les informations sur les risques liés au réchauffement climatique. Rattaché depuis 2008 à la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), au sein du ministère en charge de l'Environnement, l'ONERC coordonne la politique nationale d'adaptation au changement climatique. Il représente également la France auprès du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC).

- **Illustration : une stratégie intégrée, multithématique et multi-scalaire**
Bruno Magnier, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement - Stéphane Bonomi, Responsable du service urbanisme, Grenoble Alpes Métropole

Bruno Magnier est ancien Directeur Général des Services de plusieurs communes de l'agglomération grenobloise. Depuis 2015, directeur de l'Urbanisme et de l'Aménagement de Grenoble Alpes Métropole, il a mis en place l'équipe projet pour l'élaboration du PLUi et en a assuré la direction de projet, en particulier auprès des élus métropolitains et communaux.

Stéphane Bonomi est urbaniste de formation, responsable du service urbanisme de Grenoble Alpes Métropole. Il a assuré depuis 2015 au côté de Bruno Magnier, le pilotage technique du PLUi.

La transition énergétique, levier de la lutte contre le changement climatique et moteur de dynamique territoriale (table ronde)

Animation : Guennolé Poix, chargé de mission, Commissariat général au développement durable (CGDD)

Guennolé Poix est chargé de mission au Commissariat général au développement durable du ministère de la Transition écologique. A ce titre, il participe à la valorisation des démarches de transition écologique des territoires, notamment dans le cadre de l'Agenda 2030. Précédemment chef de projet PLUi au ministère de la Cohésion des territoires, il a contribué à l'élaboration des principales dispositions législatives et réglementaires relatives au PLUi (loi ALUR, loi Égalité et citoyenneté, etc.). Après avoir piloté la création du Club PLUi, il l'a animé de 2012 à 2018. Mis en place en 2008, le commissariat général au développement durable (CGDD) éclaire et alimente, par la production de données et de connaissances, l'action du ministère sur l'ensemble de ses champs de compétences.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



- **Anne Hébert, Vice-présidente de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, Maire de Marchésieux, Vice-présidente du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin**

Maire de Marchésieux (commune rurale de 730 habitants), Anne Hébert est également la Vice-présidente de la communauté de communes Côtes Ouest Centre Manche, chargée du développement durable et de la mobilité et la Vice-présidente du parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin (collège des EPCI)

- **Michel Heinrich, Président de la Fédération Nationale des SCoT, Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, Président du SCoT des Vosges Centrales**

Michel Heinrich est le Président de la Fédération Nationale des SCoT depuis sa création en 2010 et à ce titre interlocuteur auprès de l'Etat et de tous les partenaires concernés par le sujet. Il est également :

- Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal depuis 2013,
- Président du SCoT des Vosges Centrales depuis 2004,
- Ancien Maire de la Ville d'Epinal de 1997 à 2020,
- Ancien Député de la première circonscription des Vosges de 2002 à 2017.

- **Delphine Mazabrard, responsable du pôle institutionnel, juridique et fiscal, AMORCE**

Après un parcours en urbanisme sur le territoire de la Drôme, Delphine MAZABRARD est responsable du pôle institutionnel, juridique et fiscal chez AMORCE.

Rassemblant plus de 950 adhérents, AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités (communes, intercommunalités, conseils départementaux, conseils régionaux) et autres acteurs locaux (entreprises, associations, fédérations professionnelles) en matière de transition énergétique (maîtrise de l'énergie, lutte contre la précarité énergétique, production et distribution d'énergie, énergies renouvelables), de gestion territoriale des déchets (prévention, collecte, valorisation, traitement des déchets) et de gestion du cycle de l'eau (distribution d'eau, assainissement, gestion de la ressource en eau).

- **Camille Bachet, Chargée de mission planification - Fanny Testu, Chargée des affaires juridiques, Communauté de communes du Thouarsais**

Fanny TESTU, en charge de la planification à la Communauté de Communes du Thouarsais depuis 12 ans a suivi l'élaboration du SCOT et du PLU lancés depuis 2014.

Camille BACHET, en remplacement de la responsable de service Aménagement et Planification de la CCT, a travaillé en Nouvelle-Aquitaine au sein de bureaux d'études en planification, de géomètres et au sein d'un PETR (SCoT du Libournais).

Quels leviers et outils mobiliser dans la lutte contre le changement climatique ?

- **Etat des lieux des démarches et de leur imbrication pour porter la lutte contre le changement climatique dans les stratégies de territoire**
- **Réflexion sur les indicateurs à prendre en compte dans les documents de planification, présentation du Club Step**

Eric Vésine, Chef du service des Politiques Territoriales - Emmanuel Thibier, coordinateur technique au Pôle Aménagement des Villes et Territoires, ADEME.

Eric Vésine travaille à l'ADEME depuis 20 ans. Il est chef du Service des Politiques Territoriales (SPOT) dans la direction exécutive des territoires. Le SPOT élabore des ressources à destination des collectivités pour les accompagner dans leurs démarches territoriales en faveur de la transition énergétique et écologique. A ce titre il coordonne le programme Cit'ergie qui existe depuis 11 ans ainsi que le nouveau programme Economie circulaire ou bien encore le programme CEE SARE pour « Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique ». Le SPOT assure également le suivi de la mise en œuvre de stratégie collectivités de l'ADEME.

Emmanuel Thibier, coordinateur technique au Pôle Aménagement des Villes et Territoires de l'ADEME. Il est en charge du domaine de la planification urbaine intégrée et de la thématique de l'environnement sonore dans le cadre de la stratégie urbanisme durable de l'ADEME. Il participe à la mission d'articulation entre planification urbaine et les stratégies climat, air, bruit, énergie, mobilité, sols, biodiversité en faveur de la Transition Energétique et Ecologique.

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition Ecologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

- **Clim'urba et GES-URBA : quels outils méthodologiques pour favoriser le dialogue territorial et s'accorder sur des orientations air-énergie-climat pour le territoire ? Quels outils pour démontrer l'utilité du document d'urbanisme en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ?**
Fabienne Marseille, Directrice de projet GES, Sols et Aménagement, Cerema Territoires et Ville - François Pierron, Chargé d'études Villes durable, Cerema Est

Fabienne Marseille est Directrice de projet GES, Sols et Aménagement pour Cerema Territoires et Ville. Ingénieure des travaux public de l'État et docteur en géochimie de l'université Aix- Marseille, Fabienne Marseille dispose d'une solide expérience dans l'intégration de l'environnement dans l'aménagement du territoire. Son parcours lui a permis de se spécialiser dans les domaines de la qualité de l'air, de l'énergie-climat et des sols.

François PIERRON a rejoint le Cerema en 2015. Collaborateur majeur du projet Clim'Urba développé par le Cerema pour la prise en compte du changement climatique dans les SCoT et les PLU(i), ses missions portent principalement sur l'appui aux territoires. Il accompagne plus spécifiquement la coordination et l'animation du Club PLUi Grand Est, œuvre à la concrétisation des politiques nationales en faveur des dynamiques urbaines locales (revitalisation des centres bourgs, action cœur de ville, écoquartiers) ou encore des Contrats de Transition Écologiques.

Le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Conclusion

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales - Ministère de la Transition Ecologique

Définitions

Un regard juridique : quelles sont les obligations législatives des PLUi en matière de transitions ?

Les lois Grenelles ont mis en avant le rôle des documents d'urbanisme et notamment par [l'article L101-2 du code de l'urbanisme](#) :

« Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants (...) 7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables »

Au-delà des lois Grenelle et du Code d'Urbanisme, le cadre d'action des collectivités est donné par la loi NOTRe dans ses aspects relatifs à la gouvernance, mais également la loi Elan, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la loi énergie climat, la loi d'orientation des mobilités, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Les politiques locales doivent s'inscrire dans les stratégies définies au niveau national, notamment la stratégie Nationale Bas Carbone, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, le Plan national d'adaptation au changement climatique, le Plan de Rénovation Energétique des bâtiments.

La loi énergie climat, adoptée le 8 novembre 2019, fixe des objectifs ambitieux pour la politique climatique et énergétique française. Ce texte inscrit **l'objectif de neutralité carbone en 2050 pour répondre à l'urgence climatique et à l'Accord de Paris**. Il vient renforcer le cadre, les ambitions et la cible de la politique énergétique et climatique établi dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015, visant à permettre de contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique, à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.

La neutralité carbone est définie par la loi énergie-climat comme « un équilibre, sur le territoire national, entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre ». En France, atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 implique une division par 6 des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire par rapport à 1990.

Concrètement, cela suppose de réduire les émissions de la France à 80 MtCO₂e contre 458 MtCO₂e en 2015 et 445 en 2018.





GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



Les engagements nationaux sont clairement définis dans le code de l'énergie et le code de l'environnement :

- **Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030 et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050** en divisant les émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à six, entre 1990 et 2050 ;
- **Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050** par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20% en 2030 ;
- **Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 40% en 2030** par rapport à la référence 2012 ;
- **Porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020** et à 33% de la consommation finale brute d'énergie en 2030 ;
- **Porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50% à l'horizon 2035 ;**
- **Atteindre un niveau de performance énergétique conforme aux normes « bâtiment basse consommation »** pour l'ensemble du parc de logements à 2050 ;
- **Multiplier par cinq la quantité de chaleur et de froid renouvelables et de récupération** livrée par les réseaux de chaleur et de froid à l'horizon 2030 ;
- **Lutter contre les passoires thermiques et la précarité énergétique ;**
- **Affirmer un droit à l'accès de tous à l'énergie sans coût excessif** au regard des ressources des ménages ;
- **Réduire de 50% la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025** et découpler progressivement la croissance économique et la consommation de matières premières.

On estime que 4/5^{ème} des orientations de la stratégie nationale bas-carbone nécessitent une action au niveau local pour leur pleine mise en oeuvre. La mise en oeuvre de la transition énergétique repose donc sur un bouquet diversifié et complémentaire de politiques publiques aux niveaux national et local, et d'initiatives individuelles. La lutte contre le changement climatique, qu'il s'agisse de réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire, d'augmenter son potentiel de stockage de carbone dans les sols et la biomasse ou d'adapter le territoire aux effets attendus du changement climatique, est un enjeu transversal qui irrigue l'ensemble des politiques publiques sectorielles, de la production d'énergie, aux bâtiments et aux transports en passant par l'agriculture et l'alimentation.

La mise en oeuvre de la transition énergétique repose donc sur un bouquet diversifié de politiques publiques aux niveaux national et local, et d'initiatives individuelles. Les politiques d'urbanisme doivent prendre en compte cette diversité pour adapter l'aménagement aux conséquences du changement climatique, permettre un usage économe des ressources, réduire l'artificialisation des terres, rationaliser les besoins en mobilité, ou encore améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti et permettre le développement des énergies renouvelables.

Un cadre législatif et réglementaire en mouvement

- Loi SRU (13 décembre 2000)
- Loi Grenelle (10 juillet 2010)
- Loi ALUR (24 mars 2014)
- Loi TECV (17 août 2015)
- Décrets 2016 (travaux embarqués, devoir d'exemplarité des bâtiments publics, critères de bonus de constructibilité...)
- Loi énergie climat (8 novembre 2019)
- Loi d'orientation des mobilités (26 décembre 2019)
- Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (10 février 2020)

Quelques recommandations opérationnelles pour un PLUi réussi

- Diagnostiquer le potentiel en énergies renouvelables du territoire avec ceux voisins.
- Organiser la gouvernance sur les enjeux transversaux de l'énergie et du climat.
- Opter pour des démarches de PLUi intégratrices : PLUi H / PLUi HD / PLUi prenant en compte le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) / PLUi HD bioclimatique.

Le plan local d'urbanisme propose plusieurs outils de diagnostic et d'action en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique et de la préservation de l'environnement, ainsi que du renforcement de l'indépendance énergétique des territoires. Ils sont présentés dans la présente fiche qui expose les obligations légales et les objectifs d'un PLUi sur cette thématique.

Des secteurs d'intervention variés pour lesquels la planification urbaine est un levier



Source : ADEME

Santé des populations, biodiversité, agriculture, gouvernance, transport et mobilité, économie circulaire, bâtiments, ressources naturelles, changement climatique, environnement, énergie, alimentation, aménagement, urbanisme, habitat, prévention et gestion des risques, solidarité, les leviers d'action des transitions sont nombreux et protéiformes. Ces aspects sont ainsi au croisement de politiques relativement sectorielles, mais nécessitant une vision systémique, fédératrice, au croisement de ces leviers pour favoriser l'action. Pour les PLUi, il ne s'agit pas d'une politique supplémentaire, mais d'une façon de traiter les différentes politiques déjà mobilisées sur le territoire.

Le rôle des collectivités dans la lutte contre le changement climatique

Les obligations réglementaires des collectivités

- le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est obligatoire pour tous les EPCI de plus de 20 000 habitants ;
- le Bilan d'Émission de Gaz à Effet de Serre (BEGES) est obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.

Plusieurs outils sectoriels sont à la disposition des collectivités, parmi lesquels :

- Démarche Cit'ergie ®
- Volet Énergie de l'Agenda 21
- Plan d'action (sustainable energy action plan) de l'initiative européenne Convention des Maires (Covenant of Mayors)
- Schéma Directeur des Énergies
- Schéma directeur des réseaux de chaleur ou de froid
- Démarche de management de l'énergie ISO 50 001
- Projet territoire à Énergie Positive (TEPos)
- Contrat de transition Écologique (CTE) et Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE)



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'enjeu est d'articuler le monde de la planification urbaine et territoriale et celui de la lutte contre le changement climatique, via des aspects énergétiques, écologiques, résilients.

La mise en place d'outils stratégiques et opérationnels (Plan Climat Air Energie Territoriaux, Contrat territorial de relance et de transition écologique, Schéma directeur des Energies, stratégie de résilience, Projet Alimentaire Territorial, etc.) doit entraîner les territoires et mobiliser tous les acteurs locaux.

Le PLUi doit s'inscrire dans ce cadre dynamique et avoir un rôle d'ensemblier, car il fédère les échelles et fait le lien entre les politiques sectorielles. De plus, ce document cadre, de par son rôle, permet à la fois la promotion de l'inter-territorialité et l'implication ciblée d'acteurs.

Ressources complémentaires

1. De la planification à l'opérationnalisation d'un projet sobre

Précarité et rénovation énergétique de bâtiment

- [La précarité liée au logement : vulnérabilité et précarité énergétiques](#), Les Notes de l'ADEUS n° 151, décembre 2014
- [La consommation énergétique des ménages : vous avez dit « sobriété » ?](#), Les Notes de l'ADEUS n° 162, juin 2015
- [Précarité énergétique : les consommations liées au chauffage dans les logements du Bas-Rhin](#), Les notes de l'ADEUS n°202, décembre 2015
- Le PLH en 20 questions. Fiche n° 20 : Comment le PLH peut-il contribuer à la qualité de vie ? Cerema et Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages, 2019. Cette fiche aborde y compris la performance énergétique des bâtiments.
- [Améliorer l'efficacité des outils de lutte contre la précarité énergétique](#), Réseau Action Climat France, août 2017
- [Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales, Comprendre et se lancer](#), Coordination interministérielle du plan de rénovation énergétique des bâtiments, Juillet 2020
- [Projet Transition Énergétique des Etablissements éducatifs \(tRees\)](#) : une plateforme dédiée à la rénovation énergétique des bâtiments éducatifs (test dans les Hauts-de-France). Partenariat entre le Cerema et Nam.R
- [Collectivités territoriales, maîtres d'ouvrage publics, engagez-vous dans la rénovation énergétique](#), ADEME collection Efficacité énergétique des bâtiments publics, Juin 2020

2. Inscrire l'énergie dans la planification urbaine et territoriale

Efficacité et transition énergétique des territoires

- [Stratégie Nationale Bas-Carbone](#), MTE, 2020
- [INDICATEURS TERRITORIAUX CLIMAT-AIR-ENERGIE, Lesquels choisir et comment les utiliser?](#), ADEME & ATMO France, 2020
- [Eclairages thématiques du Club PLUi](#)
- [Le rôle des collectivités dans la transition énergétique](#), Fiche pédagogique énergétique des territoires, ADEUS, décembre 2017
- [Énergie : quels coûts pour les territoires ?](#), Les notes de l'ADEUS n°294, mai 2020
- [Les données énergétiques territoriales pour la planification et l'action énergie-climat](#), club STEP, janvier 2019
- [Planification et programmation énergétique territoriale](#), ADEME, 2016
- [« PLUi et énergie : comment les PLU\(i\) peuvent-ils contribuer à la transition énergétique des territoires ? »](#), Cerema, octobre 2020
- [Tertiaire et énergie : quelles pistes d'action pour davantage d'efficacité ?](#), Les notes de l'ADEUS n 193, décembre 2015.
- [Guide | L'élu, la transition énergétique et le climat](#), AMORCE, novembre 2020

Infrastructures, réseaux et système

- [Infrastructures et réseaux : quel système énergétique ?](#), Les Notes de l'ADEUS n° 160, décembre 2015

Production d'énergie et ENR

- [La programmation pluriannuelle de l'énergie](#), MTE, 2020



- [De la ressource à la valorisation : le long chemin des énergies renouvelables](#), Les notes de l'ADEUS n 191, décembre 2015
- [Quelle acceptabilité pour les projets d'énergies renouvelables](#), Fiche pédagogique énergétique des territoires, ADEUS, décembre 2017
- [Accompagner le développement de projets d'énergies renouvelables](#), Fiche pédagogique énergétique des territoires, ADEUS, décembre 2017
- [Les fiches PLUi et énergie](#), Cerema, collection Connaissances, 2017 à 2020.
- [Énergies renouvelables : accompagner les filières au cœur de la transition énergétique](#), Les Notes de l'ADEUS n 192, décembre 2015.
- [Photovoltaïque et collectivités territoriales : Guide pour une approche de proximité](#), ADEME, mars 2016
- [Les données énergétiques territoriales pour la planification et l'action énergie-climat](#), ADEME, 2019
- [Atlas Energie](#), Métropole Savoie, 2016
- [OAP Paysage et Energie de la CC du Thouarsais](#)
- [SIG de la CC du Thouarsais avec le cadastre solaire](#)

3. Politiques d'adaptation du territoire et d'atténuation aux changements climatiques

Végétalisation

- [Et si on plantait des arbres pour adapter la ville au changement climatique ?](#), Les Notes de l'ADEUS n°190, décembre 2015
- [Aménager avec les arbres. Concevoir, choisir, entretenir et informer.](#) Article du Cerema sur le séminaire du 16 décembre 2019 à Serres Castet (services rendus par l'arbre en ville, le bon arbre au bon endroit, retours d'expériences).
- [La nature en ville comme élément de confort climatique](#) : une vidéo pédagogique du Cerema, Cerema, 2016
- Nature en ville – série de fiches, Cerema, collection Connaissances, 2019 • Biodiversité, solutions fondées sur la nature et adaptation : des outils et méthodes du Cerema pour les territoires, Cerema, 2020
- [PLU\(i\) & biodiversité : concilier nature et aménagement](#), guide de l'Agence régionale pour la Biodiversité et l'environnement
- [Aménager avec la nature en ville. Des idées préconçues à la caractérisation des effets environnementaux, sanitaires et économiques](#), ADEME collection Expertises, Octobre 2028

Stratégie foncière et consommation d'espace ;

- [Mise en place d'une stratégie foncière dans le cadre de l'élaboration d'un PLUi](#), contribution e l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine
- [Les paradoxes d'une urbanisme résilient « Faire mieux avec moins de foncier : une équation complexe »](#), Les Notes de l'ADEUS n°295, juin 2020
- [Cartofriches](#) : une application pour aider à l'inventaire national des friches lancée en version test par le Cerema, 2020
- [Journée du réseau national des aménageurs](#) : comment limiter l'artificialisation des sols ? Réseau national des aménageurs, septembre 2020
- [Les superpouvoirs du sol en BD](#), Cerema, 2020
- [De la protection foncière à la stratégie agricole et alimentaire : les leviers de la planification territoriale](#), Cerdd et Terre de Liens

Risques et adaptation dans la planification urbaine et territoriale

- [Le Guide Aujourd'hui mon Territoire](#), ADEME, 2020
- [Guide de l'élu vers un territoire TEPCV](#), Territoire des Vosges Centrales



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



- [Le plan national d'adaptation au changement climatique](#), MTE, 2018
- [Comprendre le PNACC2, ONERC, 2018](#)
- [La prise en compte du risque d'inondation dans les Plans locaux d'urbanisme \(PLU\) communaux et intercommunaux](#), Guide méthodologique du Centre Européen de Prévention du Risque Inondation, Mars 2019
- Urbanisme & micro-climats. Outils et recommandations générale pour les documents de planification, issus du projet MApUCE. CNRM, 2019
- [Planification et facteur 4](#), dossiers de la FNAU n°33, 2015
- [S'adapter au changement climatique : mode d'emploi](#), ADEME & Vous : le mag n°117, juillet 2018
- [Une boussole de la résilience pour l'adaptation des territoires](#), Cerema, 2020
- [Plan National d'adaptation au changement climatique \(PNACC 2\)](#), Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
- [Prévention des inondations, une politique partenariale à tous les échelons](#), Plaquette du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
- [Prévention des inondations, compétence GEMAPI, quel effet pour les collectivités locales au 1^{er} janvier 2018 en matière d'ouvrages de protection ?](#) Plaquette du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, édition 2020
- [Le Guide pratique du Comité 21](#) pour l'appropriation de l'agenda 2030 par les collectivités Françaises
- [Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine](#), rapport du Comité Scientifique Régional AcclimaTerra

Informations sur la mise en œuvre de la Convention Citoyenne pour le Climat par le Gouvernement : <https://www.ecologie.gouv.fr/suivi-convention-citoyenne-climat/>